

Par ailleurs, j'ai discuté brièvement avec un représentant de l'Association des manufacturiers canadiens, et nous espérons pouvoir nous asseoir plus tard au cours du mois de mars pour discuter plus à fond du programme. Je sais que mon collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde), se propose lui-même de rencontrer certains organismes du milieu patronal et certains organismes nationaux, pour discuter des détails de ce nouveau régime.

[Traduction]

M. Jarvis: Monsieur le Président, j'espère que le ministre consultera des associations de petits commerçants car, à mon avis, ces régimes seront couronnés de succès s'il consulte les petites entreprises plutôt que les grands manufacturiers et les conditionneurs.

L'aspect du budget qui m'inquiète davantage a trait aux pressions inflationnistes. D'après son collègue, si le secteur public déclenche des grèves, le gouvernement n'hésiterait pas alors à demander au Parlement d'imposer des règlements salariaux dans le cas de grèves prolongées. Le ministre devrait s'en inquiéter autant que moi, même si ce secteur ne relève pas directement de sa compétence.

Il ne nous incombe pas, selon moi, de rédiger des conventions collectives, c'est plutôt l'affaire du syndicat et de l'employeur. Je trouve particulièrement alarmante l'expression «légiférer un règlement salarial» utilisée dans le budget parce que, le ministre du Travail (M. Ouellet) le sait très bien, le Parlement pourrait mettre fin à une grève sans rédiger une nouvelle convention collective.

Son collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde), n'a pas tenu compte de cette possibilité et, même si je n'aime la lui rappeler, il faut le faire de temps à autre. Dans son budget, le ministre semble préférer que la Chambre impose une convention collective au lieu de se contenter de mettre fin au conflit syndical et de laisser aux parties en cause des options leur permettant d'assumer leurs responsabilités et de signer une nouvelle convention collective. J'aimerais savoir ce que le ministre en pense.

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, à la première suggestion de l'honorable député, à savoir que nous devrions avoir des consultations avec les associations des petites entreprises, je veux l'assurer que nous prendrons cette suggestion en considération et qu'en fait de telles consultations auront lieu. Je pense que c'est une excellente idée et je crois que le ministre des Finances (M. Lalonde) avait cette idée en tête également lorsqu'il a parlé de consultations.

Par ailleurs, quant à la remarque de l'honorable député concernant la possibilité de voir le Parlement du Canada légiférer à propos d'une convention collective, j'ose espérer que les propos du ministre des Finances (M. Lalonde), dans son Budget, étaient des propos hypothétiques. J'espère aussi, évidemment, que les négociations collectives qui auront dorénavant cours au sein de la Fonction publique pourront se régler à la table des négociations par une entente des deux parties en vue d'un contrat, d'une convention collective, et que ce que le ministre des Finances disait ne se réalisera pas dans l'avenir.

Le budget—M. Ouellet

• (1140)

[Traduction]

M. Murphy: Monsieur le Président, ma question porte sur certaines assertions du ministre. Au sujet du budget, il a fait mention du programme gouvernemental des 6 et 5 p. 100, programme qui a été mis sur pied sans que les syndicats aient été consultés, comme l'a lui-même admis le ministre compétent. Lorsqu'il veut faire quelque chose qui porte préjudice aux travailleurs, tel le programme des 6 et 5 p. 100 qui a empêché les syndicats de négocier des garanties pour les travailleurs à temps partiel ou des initiatives susceptibles d'aider les gens qui se situent tout au bas de l'échelle économique, le gouvernement semble toujours trouver le moyen d'agir rapidement. Le budget annonçant le programme des 6 et 5 p. 100 a été présenté à la Chambre le 28 juin, je crois, et le projet de loi était prêt dès la fin du débat du budget. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'aider les travailleurs, on ne parle jamais de programmes, mais toujours d'études. C'est toujours à venir et le gouvernement n'est jamais prêt à agir. En conséquence, peut-on blâmer les syndicats d'être sceptiques?

Pendant qu'il y est, le ministre pourrait peut-être expliquer pourquoi le gouvernement est si lent à présenter un projet de loi visant à modifier la Partie IV du Code canadien du travail de façon à assurer la sécurité des travailleurs, en fait à protéger leur vie, au travail?

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je veux assurer l'honorable député que le gouvernement n'a pas l'intention de se traîner les pieds quant à l'implantation d'un régime de participation aux bénéfiques. Il aurait été incorrect, je pense, d'annoncer immédiatement un tel régime sans impliquer à la fois les employeurs et les employés dans la préparation et la mise au point d'un tel régime de participation aux bénéfiques. Voilà pourquoi l'honorable député acceptera qu'il valait la peine, par le biais d'un tel programme, d'impliquer les intéressés eux-mêmes et de les amener à nous aider à mettre au point des méthodes, des mécanismes de mise en marche d'un tel programme. Mais je veux l'assurer que nous allons procéder avec célérité et tenter de mettre au point ce programme dans les plus brefs délais après consultations avec les employés et les employeurs.

Quant à sa remarque au sujet des amendements à la Partie IV du Code canadien du Travail, je peux l'assurer que le gouvernement a l'intention de déposer ce projet de loi au cours du mois de mars, et ce, dans les plus brefs délais possibles.

M. Lambert: Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre, pour revenir au sujet soulevé par mon collègue de Perth (M. Jarvis), si actuellement le programme annoncé par le gouvernement, du moins dans les brefs commentaires qui ont été faits, ne diffère pas grandement des programmes qui existent depuis des années et des années sur une base volontaire. Maintenant, est-ce que le gouvernement a eu cette idée pour dire un peu merci à l'honorable député, son collègue, qui est maintenant ministre d'État, qui avait une sous-commission pour en discuter? Mais est-ce que, sauf erreur, ces plans-là ont toujours souffert de certaines difficultés et ne connaissent pas une très grande participation parce que les employés eux-mêmes sont trop éloignés de la question du profit et qu'ils veulent tout de suite se débarrasser des actions qu'on leur passerait pour réaliser du comptant? C'est le comptant qui compte